



C'est la substance d'une correspondance conjointe du Ministre de l'Enseignement supérieur et le Ministre de la Fonction Publique, adressée au Secrétaire Général des Services du premier ministre.

Il ne sera plus possible pour les étudiants des Écoles Normales Supérieures (ENS) et ceux des Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique (ENSET), de bénéficier d'un recrutement direct à la fonction publique dès la fin de la formation. Ils passeront désormais par un concours d'intégration.

Le Ministre de l'enseignement supérieur le Pr. Jacques Fame Ndong, et le Ministre de la fonction publique, Joseph Le, ont adressé au secrétaire général des services du premier Ministère, Seraphin Magloire Fouda, une note qui met fin dès 2023 à l'intégration automatique des enseignants formés à l'ENS et ENSET.

Il est indiqué dans la correspondance que le concours d'intégration sera organisé par le MINFOPRA en fonction des besoins du MINESEC et des contraintes budgétaires.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

N° _____ /L/MINESUP-MINFOPRA

22-03108

11/05/2022
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

Yaoundé le 09 MAI 2022

Le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur
et
Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme
Administrative

A/fo
Monsieur le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre.

Objet : mises en œuvre des directives présidentielles
relatives à la situation des enseignants.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Très Hautes Directives du **CHEF DE L'ÉTAT**, objets de la correspondance numéro 268/CF/SG/PR du 09 mars 2022, le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) ont co-présidé le mercredi 11 mai 2022 à partir de 11 heures et 15 minutes, dans la salle de réunion du MINESUP sise au 10^{ème} étage, une séance de travail relative à l'organisation des concours d'entrée dans les Ecoles Normales Supérieures (ENS) et les Ecoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique (ENSET).

Après l'examen des textes en vigueur, il a été convenu :

- de considérer l'année 2022 comme année transitoire au cours de laquelle, le MINESUP procéderait à l'organisation des concours d'entrée dans les ENS et les ENSET ;
- de procéder au toilettage des textes organisant les ENS et les ENSET, au regard de ce qui est apparu comme une contradiction entre les dispositions réglementaires régissant l'accès dans lesdites Ecoles et celles d'intégration à la fonction publique ;
- de maintenir les droits acquis pour les étudiants admis jusqu'en 2022, qui seront automatiquement intégrés dans la fonction publique à l'issue de leur formation ;
- de séparer dès l'année 2023, les fonctions de **formation** de celles d'intégration à la fonction publique ; ce qui induit que le MINESUP continuera d'organiser les concours d'entrée dans les ENS et les ENSET, tandis que le MINFOPRA procédera à l'organisation des concours directs pour l'intégration des lauréats des ENS et des ENSET dans la fonction publique de l'État, en tenant compte des besoins exprimés par le MINESEC ainsi que des disponibilités budgétaires ;
- d'informer le public et la communauté universitaire des nouvelles dispositions relatives à l'admission et à la formation dans les ENS et les ENSET ;
- d'introduire dans les curricula de formation des ENS et des ENSET dès l'année académique 2022-2023, des unités d'enseignement relatives au droit administratif, au droit de la fonction publique ainsi qu'à l'éthique et à la déontologie administrative ;
- de recenser les étudiants ayant bénéficié d'un retour sur titre dans les ENS et les ENSET et de leur rappeler les dispositions du décret n° 2000/697/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime de la formation permanente des fonctionnaires, notamment l'obligation du respect des délais de la formation et celle de reprise effective du service à l'issue de ladite formation.

Telles sont les conclusions de cette concertation que nous avons l'honneur de vous faire tenir, pour la haute appréciation de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en vue de leur mise en œuvre effective. /-

Copie : ME/SG/PR (ATCR).

Le Ministre d'État, Ministre de
l'Enseignement Supérieur
Le Ministre d'État
The Minister of State
Professeur Jacques FAME NDONGO

Le Ministre de la Fonction Publique
Et de la Réforme Administrative
Joseph LE